

CTP du 1er juillet 2013

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs.

Le CTP extraordinaire du 4 avril a validé le schéma directeur contre l'avis de toutes les organisations syndicales présentes, en raison de l'absence criante de moyens.

Devant l'ampleur d'un tel changement, la **Cfdt** a dénoncé à maintes reprises les difficultés prévisibles pour le personnel et l'institution.

D'ores et déjà, depuis ce vote, l'affectation des différents professionnels prévus pour les 7 territoires avec un redéploiement des secrétaires médico-sociales et le respect de l'articulation entre les 7 territoires et les 3 territoires de périnatalité cristallisent les tensions. Il apparaît indispensable de poursuivre dans le cadre du dialogue social, le travail de concertation avec le personnel pour la mise en œuvre concrète de ce schéma directeur. D'ailleurs les réunions obtenues par la **Cfdt** et les autres organisations syndicales, ont permis une évolution concrète de certaines fiches de postes, en retenant les propositions des personnels.

Au-delà des nombreuses réunions avec l'encadrement ou dans le cadre de l'audit CEKOA, ces personnels ont enfin eu le sentiment d'être écouté et ont eu l'opportunité de faire entendre leur problématique de terrain. Pour autant, la **Cfdt** sait pertinemment que le manque de moyen aura pour conséquence un stress et une charge de travail supplémentaire.

La **Cfdt** demande à l'administration d'être vigilante au respect du cadre afin d'éviter des conflits inutiles, qui seraient préjudiciables à l'ensemble des personnels, à la direction et au schéma directeur.

La **Cfdt** se félicite qu'enfin sa revendication de situer en bonne place dans l'ordre du jour le point sur l'accueil des enfants en situation d'handicap, aie été retenu.

Pour la **Cfdt** aborder ce point en début de CTP, c'est avant tout, respecter l'application de la loi de 2005, obligeant toute institution à faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap et proposer une alternative aux familles. Au vue du nombre d'enfants accueillis, la politique de la ville est loin d'être ambitieuse.

Depuis 1991, la PMI mène périodiquement des enquêtes sur l'accueil des enfants présentant des handicaps, des maladies chroniques et des troubles du comportement.

La **Cfdt** constate qu'aucun état des lieux n'a été fait dans ces enquêtes concernant les conditions d'exercice des professionnels qui quotidiennement prennent en charges les enfants et leur famille.

En effet, 4 corps de métier ont été exclus de cette enquête, à savoir : les auxiliaires de puériculture, les éducateurs de jeunes enfants ainsi que les infirmières et les puéricultrices. Aucune donnée sur un plan de formation spécifique, rien sur le ressenti et le soutien du personnel auprès des enfants, ni sur les réunions institutionnelles, et encore moins sur l'évaluation des moyens et sur la qualité d'accueil du point de vue des professionnels. Pour la **Cfdt** le propre d'une enquête est bien d'interroger tous les acteurs pour effectuer une analyse complète afin d'adapter au mieux les possibilités d'accueil.

La **Cfdt** s'interroge sur l'efficacité du dispositif de l'accompagnement des agents en difficultés. On note que la direction affiche une volonté d'utiliser le moins possible le volet disciplinaire, ce qui correspond à une de nos revendications. La **Cfdt** constate que ce dispositif ne prend pas suffisamment en compte l'agent au sein de son collectif qui, s'il est fiable, sera en capacité de le soutenir et de ce fait évitera sa stigmatisation et son isolement.

En ce qui concerne l'entretien de retour d'absence, c'est avec aplomb que la **Cfdt** réaffirme son opposition, car pour nous, seul un médecin y est habilité.

La situation des effectifs pour l'année 2013 reste un sujet brûlant. Malgré un surnombre de postes budgétés, au niveau des auxiliaires de puériculture et agents techniques de la petite enfance, la **Cfdt** note que celui-ci est inférieur à celui de l'année 2012. Ce différentiel contribue à la détérioration des conditions de travail dans les établissements, empêche trop souvent l'accès à la formation, ralentit l'aboutissement des projets et nuit à la qualité d'accueil des enfants et de leur famille.

La **Cfdt** constate que l'effectif des EJE augmente légèrement mais reste malgré tout en négatif. Le sous-dimensionnement du volant de remplacement et sa gestion aléatoire épuise l'ensemble des professionnels. La **Cfdt** note une disparité dans cette gestion d'un arrondissement à l'autre, d'un établissement à l'autre. Ce problème qui reste récurrent, exige de la direction d'affirmer à la DRH que les moyens sont insuffisants. Effectifs supplémentaires et moyens fédérateurs sont la clé d'une amélioration au profit de tous.

Malgré toutes les réunions dans le cadre du dialogue social auxquelles la **Cfdt** participe, malgré tous les écrits élaborés, le résultat sur le terrain est imperceptible. Le mal être des professionnels persiste. Le sentiment de non reconnaissance reste criant.